



fichage ficp abusif par maison de credit

Par **authier**, le **24/07/2012 à 18:01**

Bonjour,rnrnAnciennement commerçant indépendant en nom propre, le tribunal de commerce à prononcer une faillite personnel et commerciale sans poursuite ni contrainte. Je ne suis donc plus redevable de mes dettes suite à ce jugement qui me contrain à ne rembourser aucun tiers ou maison de crédit.rnrnJ'ai donc été fiché FICP par les société de crédit. rnrnLa banque de France m'indique que vu que c'est un jugement qui a prononcé la liquidation, les sociétés de crédit doivent me supprimer de ce fichier. Hors malgré mes courriers je n'ai rien obtenu à ce jour.rnrnQuel est mon recours afin de ne pas rester 5 ans dans cette situation.rnrnJe vous remercie beaucoup.

Par **edith1034**, le **25/07/2012 à 08:00**

c'est un faux et usage sur registre public passible des assisesrnrnil faut donc faire une déclaration au tribunal d'instance et demandez des dommagesrnrnpour tout savoir sur le tribunal d'instance :rnrn<http://www.fbls.net/TINFO.htm>rnrnou déposer plainte auprès du procureurrnrnpour tout savoir sur la plainernrn<http://www.fbls.net/recourspenaux1.htm>

Par **alterego**, le **25/07/2012 à 09:30**

Bonjour,rnrnDate du jugement ?rnrnEst-il précisé dans le jugement du Tribunal de Commerce "**clôture pour insuffisance d'actif**" ?rnrnCordialement

Par **authier**, le **25/07/2012** à **14:23**

Bonjourrrnoui le tribunal a prononce le 21/09/2011 cloture de la procedure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.rnrnJe ne suis pas fiché BDF mais juste FICPrnrnhors a ce jourles organismes de credit ne repondent pas a nos courriers.rnrnMerci par avance de votre aide